

Séance du jeudi 08 octobre 2020

Date de la convocation: 05/10/2020

Membres en  
exercice :

Présents : 11

Votants: 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt et le huit octobre l'assemblée  
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de  
Olivier MAGUET,*

**Présents** : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Anne COLLINOT,  
Adeline BEAUFUMÉ, Richard DETHYRE, Laurence HOURLIER,  
Thomas HOURLIER, Emilie KONNERT, Catherine PECHERY,  
Jacky PECHERY, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

**Représentés** : Joël BOISSIERE par Anne COLLINOT, Barbara  
LOUCHART par Olivier MAGUET

**Excusés** : Jean-Jacques DEBIEVE, Michèle MATHIEU

**ADHESION DE LA COMMUNE DE MAILLY LE CHATEAU A LE FEDERATION DES  
EAUX PUISAYE FORTERRE - (D 2020 094)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-1 et suivants, L5211-1 et suivants, L5711-1 et suivants, et plus particulièrement l'article L5211-8 ;

Vu l'arrêté en date du 17 novembre 2016 portant sur la création d'un nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale ;

Vu les statuts de la Fédération Eaux Puisaye Forterre (FEPF) ;

Vu la délibération de la Fédération Eaux Puisaye Forterre en date du 25 septembre 2020 portant sur le transfert de la compétence Eau potable de la commune de Mailly Le Château à la FEPF ;

Considérant que les collectivités adhérentes à la Fédération Eaux Puisaye Forterre ont un délai de 3 mois pour se prononcer sur l'adhésion de nouvelles collectivités ;

Après en avoir délibéré , le conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide d'accepter le transfert de la compétence Eau potable de la commune de MAILLY LE CHATEAU à la FEDERATION EAUX PUISAYE FORTERRE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

Autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Le Maire

  
Olivier MAGUET  


RF Sous Préfecture AVALLON (Yonne)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/10/2020 089-218900918-20201008-D_2020_094-DE